

CHARTRE DU RÉSEAU LOOP

RÉSEAU PROFESSIONNEL POUR LA DANSE ET LA JEUNESSE

// Objet

Cette chartre a pour objectif de définir le cadre d'engagement des membres partenaires au sein du réseau LOOP, réseau professionnel pour la danse et la jeunesse. Le réseau représente la diversité des lieux et des professionnel.le.s du spectacle vivant, avec des théâtres labellisés, des collectivités et structures culturelles territoriales, des lieux de danse, des associations de territoire ou bien encore des communes... Le réseau s'engage à créer des passerelles avec des organisations internationales.

Chaque professionnel.le représente une structure ou institution programmant ou accompagnant des projets de danse à destination de l'enfance et la jeunesse.

Sa participation à la vie du réseau signifie que la structure / institution qu'il.elle représente partage les objectifs et valeurs défendus par LOOP à savoir :

- > Donner une visibilité plus forte à la danse jeune public, au niveau national et international
- > Soutenir et accompagner les artistes et la création chorégraphique envers la jeunesse
- > Favoriser la rencontre entre les artistes, les publics et les œuvres par la mise en œuvre d'actions de médiation et de formation à l'objet danse jeune public

LOOP propose d'être un espace pour parler très librement de la création pour la danse et la jeunesse et de toutes les initiatives qui s'engagent dans ce domaine, dans le but de partager projets, regards et idées. En plus d'être une plateforme d'échanges et de rencontre entre professionnel.le.s, le réseau se définit au travers 3 axes :

- > L'accompagnement de projets (création, enquête, outil etc.)
- > La médiation et la formation à l'objet danse public
- > Le repérage à l'étranger et la mise en réseau à l'international

Pour mener à bien ses actions, LOOP organise deux réunions annuelles chez des membres et partenaires du réseau.

CHARTRE DU RÉSEAU LOOP

RÉSEAU PROFESSIONNEL POUR LA DANSE ET LA JEUNESSE

Engagements des membres

Chaque professionnel.le intégrant le réseau s'engage, par cette charte, à :

- > Être présent.e à 1 réunion minimum par an
- > Être impliqué.e sur la réflexion des projets
- > Être impliqué.e dans un projet commun au réseau : le niveau d'engagement sera variable en fonction des possibilités de chaque structure
- > Communiquer sur LOOP et ses activités, dans ses supports de communication (imprimés et/ou digitaux)
- > Être bienveillant.e à l'endroit du projet et des artiste

Chaque lieu membre s'acquitte d'une adhésion annuelle de 1000 €.

L'ensemble des adhésions constitue, chaque année, un fonds destiné à des projets initiés par un ou des membres du réseau. Ce fonds permet d'impulser ou de conforter des actions engagées par LOOP, de toute nature à condition que celles-ci relèvent du champ chorégraphique et du jeune public : production et soutien à la création, enquête thématique, outil pédagogique, œuvre artistique, rencontre professionnelle etc.

Le fonds est utilisé, de façon totale ou partielle, pour un ou plusieurs projets, et ce décidé annuellement et conjointement par les membres de LOOP. En pratique, la majorité à 2/3 des voix exprimées est requise pour acter les projets soutenus par le réseau.

Le fléchage du fonds (partiel ou total) et/ou le fait de le réserver pour plus tard, se décide, lors d'une des deux réunions annuelles, par vote en présentiel ou par pouvoir en cas d'absence - ou par vote électronique si une décision doit être prise entre deux réunions. Les projets soumis au vote auront été communiqués a minima 2 semaines avant la réunion, et doivent faire l'objet d'une présentation et d'une discussion précédant le vote lors de la réunion.